

**MAIRIE DE**

**SAINT THIBAUT DES VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42  
Fax : 01 64 02 80 58

**N°2023-194**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION**  
**RUE RENE CASSIN LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 DE 7H00 A 13H00 A**  
**L'OCCASION DU CROSS DU COLLEGE**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,  
Vu la loi de décentralisation du 2 mars 1982 modifiée,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-1, R411-5, R411-8 à R411-32,  
Vu l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 relative à la circulation routière,

Vu la demande présentée le 20 septembre 2023, par Monsieur BOISSON Fabien, professeur de sports au Collège Léonard de Vinci,

**Considérant que pour permettre le bon déroulement du Cross du Collège Léonard de Vinci, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation rue René Cassin,**

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le mercredi 4 octobre 2023 à partir de 07h00 et jusqu'à 13h00, la circulation sera réglementée par des signaleurs rue René Cassin.

**ARTICLE 2** : La signalisation mise en œuvre sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire. Cette signalisation devra être opérationnelle pendant toute la durée du cross.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la rue René Cassin.

**ARTICLE 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le Syndicat des Transports, le SIETREM et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le SOUS-PREFET de Torcy.

Le Maire,

Sinclair VOURIOT



Département de Seine et Marne

**MAIRIE DE**

**SAINT THIBAUT DES VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42  
Fax : 01 64 02 80 58

Saint Thiba

Envoyé en préfecture le 26/09/2023  
Reçu en préfecture le 26/09/2023  
Publié le 26 sept 2023  
ID : 077-217704386-20230920-ARRETE\_2023\_195-AR

**N° 2023-195**

**ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION DES CHIENS DANS LA PROMENADE DU**  
**CHATEAU A L'OCCASION DU CROSS DU COLLEGE**  
**LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 DE 8H00 A 13H00**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,  
Vu la loi de décentralisation du 2 mars 1982 modifiée,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, conférant au Maire, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, des pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Vu l'arrêté n° 97-146 du 21 octobre 1997, relatif à la circulation des chiens dans la Commune de Saint Thibault des Vignes,

Vu la demande présentée le 20 septembre 2023, par Monsieur BOISSON Fabien, professeur de sports au Collège Léonard de Vinci,

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement du Cross du collège du mercredi 4 octobre 2023, **il convient de prévenir les conséquences graves pouvant résulter de la présence de chiens dans la promenade du château et ses abords pendant cette manifestation,**

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Tous les chiens même tenus en laisse, sauf les chiens de vigiles et de personnes malvoyantes, seront interdits dans la promenade du château et ses abords, le mercredi 4 octobre 2023 de 8h00 à 13h00.

**ARTICLE 2** : Madame la Commissaire de Police, Monsieur Le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy.

Le Maire,

Sinclair VOURIOT

